



taxes foncières sur immeuble donné

Par **rehad**, le **09/09/2021** à **08:46**

Bonjour,
IL ya deux ans j'ai donné à ma fille la jouissance d'un immeuble devant notaire dont je lui avais déjà donné il ya dix ans la nu propriété. Pouvez-vous me dire comment il se fait que je recoive toujours la taxe foncière à mon nom ? Je garde l'usufruit de l'immeuble peut être ? elle n'en aura la pleine jouissance totale qu'après mon décès.
Merci de m'éclairer.
Je vous remercie pour votre aide.

Par **morobar**, le **09/09/2021** à **09:45**

Bonjour,
"j'ai donné à ma fille la jouissance d'un immeuble devant notaire"
"Je garde l'usufruit de l'immeuble peut être"
"Faut savoir."
C'est l'usufruitier qui reste redevable de la TF.